



Pratique exemplaire

Soumettre des renseignements personnels en ligne de façon sécuritaire

Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée et

Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé

Octobre 2014

La présente pratique exemplaire aide à ceux et celles assujettis à la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée et à la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé de soumettre des renseignements personnels en ligne de façon sécuritaire.



SOUMETTRE TOUS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS EN LIGNE DE FAÇON SÉCURITAIRE

Plusieurs entreprises et institutions gouvernementales ont développé des outils pour permettre que leurs renseignements soient disponibles en ligne à diverses fins. Les portails de web sont souvent utilisés pour assurer un processus plus rapide (par ex. : faire une demande ou soumettre des renseignements pour recevoir un service ou participer dans une activité).

De nombreux portails de web sont configurés de sorte à faciliter l'utilisation mais cette facilité peut facilement mener à faire des erreurs.

C'est la responsabilité des organismes publics et des fournisseurs de soins de santé à s'assurer à ce que tous les renseignements personnels soient soumis en ligne de façon sécuritaire même si les systèmes en ligne ont mis en place des politiques et des accords de confidentialité et/ou des mots de passes.

AVANT DE SOUMETTRE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS EN LIGNE, VOUS DEVRIEZ SUIVRE LES ÉTAPES SUIVANTES:

1. Considérez les options les plus sécuritaires
 - Est-ce que les documents cryptés peuvent être téléchargés sur ce portail de web?
2. Assurez-vous que les coordonnées et le nom de l'expéditeur soit inclus
 - La plupart des portails de web autorisent la création de comptes et les coordonnées doivent faire partis du processus
3. **« Considérez avant d'écrire... »**
 - Soumettre, au minimum, seulement les renseignements nécessaires
 - Lors possible, retirez les identifiants personnels et utilisez des identificateurs uniques ou codes afin de protéger l'identité des individus dont les renseignements leurs appartiennent
 - N'envoyez jamais des renseignements jugés délicats et confidentiels sans l'emploi de mesures sécuritaires adéquates (par ex: chiffrement)
4. Assurez-vous que toutes les communications fournies en ligne dans votre bureau soient sous l'égide d'une politique de confidentialité et que tous vos employés connaissent cette politique ainsi que l'importance de protéger la vie privée
5. Ne laissez jamais sans surveillance une communication en ligne ouverte et munissez votre ordinateur de mots de passe et de retrait automatique lorsqu'il n'est pas utilisé après quelques minutes
6. **« S'arrêtez un instant avant de cliquer! »**
 - Prenez le temps de réviser les renseignements
 - Assurez-vous que la transmission est destinée ou doit être téléchargée au bon endroit
 - Cliquez et envoyez uniquement lorsque vous êtes certain que vous le faite en toute sécurité

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

230- 65 Regent, Fredericton, NB E3B 7H8
506.453.5965 ou Sans frais 1.877.755.2811

accès.info.vieprivée@gnb.ca www.info-priv-nb.ca